DÉPARTEMENT
DE PARIS.

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil-Général du Département de Paris, du 17 Brumaire l'an second de la République Française, une & indivisible,

JOUR DE LA RAISON.

Le Conseil-Général du Département de Paris s'est assemblé extraordinairemmnt, vers une heure, conformément à son arrêté, en date d'hier.

Ont assisté à la séance, les citoyens Momoro, Garnier, Dubois-Pierre, Bourgain, Santerre, Concedieu, Gomé, Lemit, Leblanc, Peyrard, Maillard, Cauconnier, Bezot, Reverand, Pelfresne, Dumoulin, Lemoine, Houzeau, Damoye, Margotin, Bruchet, *Administrateurs*; Lulier, *Procureur-Général-Syndic*; Dupin, *Secrétaire*.

Le citoyen Momoro a présidé l'Assemblée.

Une députation du Conseil-Général de la Commune de

17 brum II

7 xi 93

Paris, composée des citoyens Pache, *Maire*; Chaumette, *Procureur de la Commune*; Dorat-Cubières, *Secrétaire-Greffier*, & de plusieurs Officiers municipaux, s'est rendue à l'ouverture de la séance.

Le citoyen Bourdeaux, Curé de Vaugirard, près Paris, se présente au Conseil-Général; il déclare qu'il ne peut résister davantage à l'impulsion de sa conscience & de la raison qui se révoltent contre les vils préjugés dont il fut trop long-temps le Ministre; qu'il vient solemnellement abjurer ses erreurs, & renoncer pour jamais à un métier qui n'a que la fraude & la tromperie pour principe & pour objet; qu'il va déposer à la Convention nationale ses lettres de prêtrise, & sacrifier sur l'autel de la Patrie ces hochets du fanatisme & de l'imbécilité.

Cette déclaration est accueillie par les plus vifs applaudissemens.

Ils sont interrompus par l'arrivée du citoyen Gobel, évêque métropolitain de Paris. Admis dans le sein de l'assemblée, il déclare que soumis à la voix de la philosophie, à la volonté du peuple Français qui ne permet plus aucune religion dominante, il vient abjurer, avec ses vicaires, le caractère de prêtre, & déposer ses lettres de prêtrise dans le sanctuaire des loix.

Le citoyen Labrosse, vicaire de la paroisse saint-Paul de Paris, fait la même déclaration.

A ce triomphe éclatant de la raison, tous les citoyens présens à la séance témoignent leur joie par les plus vifs transports. La salle retentit de longs applaudissemens & des cris de *Vive la République !*

Les Vicaires métropolitains qui ont partagé avec leur Evêque cet acte de vertu, sont les citoyens Denoux, Voisard, Genais, Laborey, Dherbès, Priqueler, Lambert, Bouillotte, Deslandes, Delacroix, Tournaire & Telmont.

Chaumette prend la parole. Il dit que le jour est enfin arrivé où la religion romaine, cette religion d'erreur & d'esclavage, par qui les rois enchaînèrent les peuples, par qui le globe entier fut encrouté de sang humain, va faire place au culte de la nature & de l'éternelle vérité. Il demande que ce jour heureux, si long-temps desiré, soit consigné dans les registres des Administrations, sous le nom de *Jour de la Raison*.

Donnant ensuite un juste tribut d'éloges aux Prêtres qui viennent enfin de s'élever à la dignité d'homme, il demande que l'on prenne des mesures pour qu'ils ne soient point punis de cet acte de vertu, & du glorieux exemple qu'ils ont offert au monde; qu'il soit demandé à la Convention nationale que la République leur assigne des moyens d'existence qu'ils n'ont pu se procurer.

Ces deux propositions sont arrêtées sur le champ.

Le Conseil charge le Président & le Procureur-Général-Syndic du Département, le Maire & le Procureur de la Commune de Paris, de présenter au Comité de salut public des observations à ce sujet, pour qu'il soit conservé un traitement aux Prêtres qui abjureront leur métier, & déposeront leurs lettres de prêtrise; & pour que redevenus citoyens, ils recouvrent tous leurs droits politiques.

Le Conseil-Général arrête qu'il se transportera sur-le-champ à la Convention nationale, avec la Députation de

la Municipalité, pour lui présenter le citoyen Gobel & tous les patriotes qui ont suivi son exemple; & il adopte, ainsi qu'il suit, le projet de discours à prononcer par son Président, à la barre de la Convention nationale.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

« L'Evêque du Département de Paris, & plusieurs au-
» tres prêtres, conduits par la raison, viennent dans votre
» sein, se dépouiller du caractère que leur avoit imprimé
» la superstition. Ce grand exemple, nous n'en doutons
» pas, sera imité de leurs collègues : c'est ainsi que les
» fauteurs de la superstition en deviendront les destructeurs;
» c'est ainsi que dans peu la République française n'aura
» d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité & de
» la vérité, culte puisé dans la nature, & qui, graces à
» vos travaux, deviendra bientôt le culte universel ».

Chaumette observe que le citoyen Socrate Damours, Président du Département de la Nièvre, présent à la séance, est digne par son civisme, sa philosophie, & les services qu'il a rendus à la République, d'accompagner la députation à la Convention nationale. Le Conseil-général arrête cette proposition. Socrate Damours s'avance, exprime au Conseil-général, au nom du Département de la Nièvre, les sentimens de la plus tendre fraternité. Le président lui donne l'accolade.

Le Conseil-général arrête que le Procureur-général-Syndic écrira sur le champ au Ministre de l'intérieur, pour avoir le décret rendu hier par la Convention nationale,

portant que les citoyens ont la faculté d'adopter le culte qui leur convient, & de ſupprimer les cérémonies religieuſes qui leur déplaiſent; que ce décret ſera conſigné dans le procès-verbal de cette ſéance, & envoyé auſſi-tôt à la Municipalité de Paris & aux deux Diſtricts ruraux, avec invitation de le faire connoître aux citoyens, le plus promptement poſſible.

Pour célébrer le triomphe que la Raiſon a remporté dans cette ſéance, ſur les préjugés de dix-huit ſiècles, le Conſeil-Général arrête que les Muſiciens de l'Opéra ſont invités à venir, Décadi prochain, exécuter l'*Offrande à la Liberté*, devant l'image de cette Divinité des Français, dans l'édifice ci-devant dit l'*Egliſe métropolitaine*; que l'Adminiſtration des travaux & établiſſemens publics de la Municipalité fera toutes les diſpoſitions convenables pour cette fête; qu'elle aura lieu, à dix heures du matin; qu'elle ſera annoncée au bruit du tambour & du canon, & que la députation du Département de la Nièvre eſt invitée à y aſſiſter.

Et ſur l'obſervation faite, que les Muſiciens de la garde nationale doivent ſe réunir, Décadi prochain, au Lycée des Arts, pour y exécuter les plus rares morceaux de muſique, le Conſeil-Général arrête que ces citoyens ſeront invités à changer leur deſtination & à ſe réunir dans le lieu déſigné pour la fête patriotique.

Le Conſeil-Général nomme les citoyens Peyrard & Lemit, deux de ſes Membres, Commiſſaires, pour rédiger un projet de fêtes civiques à célébrer en l'honneur de la Liberté, dans le courant de chaque mois. Les Artiſtes ſont invités à leur communiquer leurs vues ſur cet objet.

Le Conseil - Général arrête l'impression du Procès - verbal de cette séance mémorable, l'envoi à la Municipalité de Paris, aux Districts & à toutes les Communes, Sections & Assemblées populaires du Département; & il la leve vers deux heures & demie pour se rendre à la Convention nationale.

Signé MOMORO, *Président* par interim.

DUPIN, *Secrétaire.*

De l'Imprimerie de BALLARD, Imprimeur du Département de Paris, rue des Mathurins.